

# Fiche d'instructions pour l'inscription 2023-2024

## 3 ÉTAPES POUR INTÉGRER NOTRE PRÉPA :

1. une étape d'admissibilité (dossier de candidature)
2. puis une étape d'admission (entretien)
3. enfin confirmation de son inscription (dossier administratif).

Nombre de places disponibles : 15

Aucun frais d'inscription pour candidater.

Tarifs d'inscription pour une année à la classe prépa : 800 €

500€ pour les vitriots

Le matériel est à la charge de chaque étudiant·e.

Le statut national d'étudiant·e n'est pas acquis (bourses, aides au logement, sécurité sociale, etc). La CVEC (contribution vie étudiante et campus) ne peut donc pas lui être réclamée.

Toutefois, les missions locales peuvent aider à trouver un accompagnement financier notamment à travers le Contrat d'Engagement Jeune (CEJ). Chaque étudiant·e dispose d'une carte d'étudiant·e nominative qui lui permet d'accéder aux structures culturelles gratuitement ou aux tarifs étudiants et bénéficie d'une carte pour déjeuner à la cantine municipale de Vitry au tarif social de 3,18€ (tarif CROUS : 3,30€).

## 1ÈRE ÉTAPE. L'ADMISSIBILITÉ

Pour candidater, vous devez renseigner le dossier de candidature **composé de deux parties**:

- Une **partie administrative** à compléter **avec l'accord de votre responsable légal·e** si vous êtes mineur·e.
- Un **questionnaire** qui nous permettra de comprendre votre motivation (chaque texte est limité à 4 000 signes).

Vous devez impérativement ouvrir le dossier de candidature dans Adobe Acrobat Reader DC, téléchargeable gratuitement ici <https://get.adobe.com/fr/reader/>.

Prenez le temps de compléter la page 2 qui permettra au jury, composé d'enseignant·e·s et de la direction de la prépa, de juger si la qualité de votre motivation est suffisante pour être sélectionné·e pour l'entretien.

Une fois le dossier finalisé, vous devez le « **verrouiller** » (bouton en bas à droite de la feuille 2).

La date et l'heure d'enregistrement apparaîtront et votre document devrait être automatiquement sauvegardé. Si ce n'est pas le cas, pensez à enregistrer votre document pour en conserver une copie.

Puis vous devez enfin adresser votre dossier à [classe.preparatoire@mairie-vitry94.fr](mailto:classe.preparatoire@mairie-vitry94.fr).

**Les inscriptions pour candidater se font uniquement par voie de mail.  
Tout dossier incomplet sera considéré irrecevable.**

Vous recevrez dans les 8 jours ouvrés suivants, un mail confirmant la bonne réception de votre dossier sur lequel figurera votre numéro de candidat.e. Conservez ce numéro.

**Pour l'année 2023 (session de printemps) :**

**Inscriptions à candidater ouvertes du 1er au 31 mars, minuit.**

**Résultats des admissibilités**, par numéro de dossier, **mercredi 19 avril**, sur notre site. Quelques jours plus tard, vous recevrez un mail vous faisant savoir si vous êtes ou non admissible.

**Pour l'année 2023 (session de septembre) :**

**Inscriptions à candidater ouvertes jusqu'au 27 août, minuit.**

**Résultats des admissibilités**, par numéro de dossier, **mercredi 30 août**, sur notre site.

## 2ÈME ÉTAPE. L'ADMISSION

Si vous êtes admissible, vous recevrez un mail vous convoquant à un entretien. Toutes les précisions sur le déroulement de l'entretien en présentiel ou en visio-conférence vous seront alors données.

Vous vous présenterez muni.e de votre carte d'identité et de votre convocation. Vous exposerez, devant un jury composé d'enseignant.e.s et de la direction de la prépa, votre parcours, votre motivation. Vous apporterez vos réalisations originales ou documents ou objets dont vous souhaitez parler. Un dialogue s'en suivra avec les membres du jury.

**Nombre de places disponibles : 15**

**Pour l'année 2023 (session de printemps) :**

**Entretiens le vendredi 12 et le mardi 16 mai**

**Résultats des admissions**, par numéro de dossier, **le vendredi 26 mai.**

**Pour l'année 2023 (session de septembre) :**

**Entretiens uniquement en présentiel le vendredi 1er septembre.**

## 3ÈME ÉTAPE. L'INSCRIPTION

Pour vous inscrire à la Prépa, il faut avoir été admis.e à cette prépa et faire preuve de l'obtention du Bac.

Sans bac, vous devez faire une demande de dérogation.

Nous vous rappelons que pour entrer en écoles supérieures d'art, le bac est exigé.

Toutefois, chaque direction d'école se laisse le droit d'attribuer des dérogations (en nombre très limité).

### **Admis.e (session de printemps) avec Bac**

Suite à votre admission, vous recevrez par voie de mail un dossier d'inscription. Vous nous l'adresserez accompagné de la copie de vos résultats au Bac.

### **Admis.e (session de printemps) sans Bac**

Si vous n'avez pas obtenu votre Bac, vous pouvez adresser par mail une demande motivée de dérogation à l'obtention du bac. Une rencontre avec la direction aura lieu. La direction statuera et vous fera savoir sa décision.

En retour, vous nous adresserez par mail votre dossier d'inscription complété.

Il est important de souligner qu'une dérogation à intégrer notre classe prépa n'a de validité que pour notre prépa.

L'école est fermée de la 3ème semaine de juillet à la troisième semaine d'août.